Publication Officielle



COMPETITIONS JEUNES

Réunion Commission Jeunes du 9 août 2018

Président : FOURE Philippe

Secrétaire de séance : MAIGRET Patrick

Présents: Mrs DELHAYE Alain, FOURE Philippe, FOURNIER Claude, HARY Dominique,

MAIGRET Patrick, MARHEM Jean Pierre, PLANQUETTE Cédric

Absents excusés: Mme PLATEEL Elisabeth, M. BOURDIN Laurent

Assiste à la réunion : COLMANT Bernard secrétaire général de la Ligue

La commission s'est réuni ce jour pour :

- Intégration complémentaires d'équipes groupes jeunes
- Point challenge U19
- Point sur les accessions U17 et U19 NATIONAL
- Définition des dates de coupes de la ligue
- Proposition de règlement pour la compétition U18 pour les saisons 2019-2020 et 2020-2021

INTEGRATION D'EQUIPES AFIN DE COMPLETER LES GROUPES

U18 R1 NPDC

7 clubs ont postulé pour 2 places vacantes.

Les 2 clubs retenus sont : BULLY ES et SAINT AMAND FC

U18 R2 Groupes A et B NPDC

13 clubs ont postulé pour 8 places vacantes

Les 8 clubs retenus sont : BILLY MONTIGNY CARABINIERS, VERMELLES US, LILLE BOIS BLANC RC, NEUVILLE ST REMY FC, ASCQ US, FOURMIES US, GUESNAIN SC, LONGUENESSE JS.

Suite au nombre d'équipes ajoutées les groupe A et B seront remodifiés.

M. PLANQUETTE Cedric (District Escaut) n'a pas participé à la délibération des équipes.

U18 R2 GROUPE A et B PICARDIE

5 clubs ont postulé pour les places manquantes, 4 clubs ont été retenus MONTATAIRE SFC et GOUVIEUX US sont intégrés dans le groupe A NESLOIS ASP et VALOIS MULTIEN ES sont intégrés dans le groupe B

Après délibération, le club de ROYE NOYON US n'a pas été retenu suite à son forfait général de la saison dernière.

Mr MAIGRET Patrick (District Oise) n'a pas participé à la délibération pour le club de ROYE NOYON US.

U17 R1 PICARDIE

2 clubs ont postulé pour les places vacantes et ont été retenu AMIENS AC, GAUGHY- GRUGIES ST QUENTIN FC

U17 R2 NPDC

12 clubs ont postulé pour 1 place vacante Le club retenu est : COQUELLES SC.

Suite à cette place, Lens RC 2 intègre le groupe B dans le groupe A et COQUELLES SC le groupe A.

U16 R2 A: RAPPEL

Le club de VIMY US a été intégré au groupe U16 R2 A (cf PV réunion restreinte commission des jeunes du 16.07.2018)

CHALLENGE U19

A ce jour, 11 clubs engagés dans ce challenge

Il sera composé d'un groupe de 5 équipes et d'un groupe de 6 équipes en 1ère phase.

Une deuxième phase sera mise en place en fonction des résultats de la première phase.

Le calendrier sera identique à celui de la catégorie U14.

ACCESSION U17 et U19 NATIONAL

En U17 National, nous n'aurons qu'une montée, c'est le champion U16 R1 qui accèdera.

En U19 National, également une seule montée, il y aura donc match de barrage en aller-retour entre le premier du groupe A et le premier du groupe B du championnat U18 R1 (article 4 des règlements championnat jeunes).

COUPE DE LA LIGUE

Suite à l'intégration de nouvelles équipes, les clubs nouvellement intégrés dans les différents groupes seront sollicités pour s'engager en coupe de la LIGUE au plus vite par la boite mail officiel du club.

Le 1^{er} tour des 5 coupes de la ligue jeunes aura lieu les 15 et 16 septembre 2018

Bernard COLMANT rappelle que le samedi 1^{er} septembre aura lieu le recyclage des arbitres de ligue.

La commission demande aux districts qui ont programmés leurs rencontres le 1^{er} septembre de se rapprocher de leur Commission des Arbitres de leur district afin de pouvoir couvrir les rencontres.

RAPPEL de la REGLEMENTATION sur les TERRAINS

Il est demandé aux clubs n'ayant pas encore donné leur terrain de pratique de le faire au plus vite auprès des services de la ligue.

La commission reprécise que tous les clubs de jeunes de ligue doivent respecter la réglementation en vigueur sur les terrains.

REGLEMENTATION U18 SAISONS à VENIR

La commission va proposer au conseil de ligue du 30 aout un règlement pour les saisons 2019-2020 et 2020-2021 pour la catégorie U18 non disponible à ce jour.

Il s'agira du règlement de la saison 2018-2019 pour la saison 2019-20120 avec une petite variante pour le U18 Picardie.

Pour la saison 2020-2021, où le championnat sera un championnat Hauts de France, un cheminement classique de la catégorie U17 vers la catégorie U18.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 150 euros (article 126 du règlement particulier de la Ligue de Football des Hauts de France).

Prochaine réunion: 05.09.2018

Le Président : FOURE Philippe

Le Secrétaire de séance : MAIGRET Patrick